

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE TENUE PAR ZOOM, LE 28 JUIN 2021 ET PRÉSIDÉE PAR MONSIEUR YVES CÔTÉ, PRÉSIDENT.**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Lucie Charbonneau, parent district # 2  
Madame Marie-Pier Fortier, parent district #3  
Monsieur Yves Côté, parent district # 4  
Monsieur Yan Bouchard, parent district # 5

Madame Jennyfer Gravel, personnel  
Madame Patricia Lavoie, personnel  
Madame Geneviève Lévesque, personnel

Madame Gladys Tremblay, membre de la communauté  
Monsieur Pierre LeBreux, membre de la communauté  
Monsieur Luc Rioux, membre de la communauté

**PARTICIPENT :**

Madame Nadine Desrosiers, directrice générale  
Madame Lise Babin, directrice des services éducatifs, personnel d'encadrement sans droit de vote  
Madame Chantal Giguère, secrétaire générale

**1. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance est ouverte à 19 h. Monsieur Côté souhaite la bienvenue aux membres présents.

L'avis de convocation ayant été transmis à tous les membres en respect des règles de fonctionnement et la majorité des membres en poste étant présents, la réunion est déclarée valablement constituée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA-2021-06/01 **IL EST PROPOSÉ** par M. Yan Bouchard et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

**3. QUESTIONS DU PUBLIC**

Pas de public.

**4. SUIVI – COMITÉ DE GOUVERNANCE**

Monsieur Côté fait la lecture des faits saillants de la rencontre du comité de gouvernance, qui s'est tenue le 25 mai dernier.

À la suite de l'analyse des évaluations de la séance du CA du 17 mai 2021, des recommandations sont émises par les membres du comité dans le but d'améliorer le déroulement des séances. Un rappel de ces recommandations sera effectué à la première rencontre de l'année scolaire afin d'optimiser la bonne tenue des rencontres.

## 5. TARIFICATION DU TRANSPORT SCOLAIRE

À chaque année, nous devons faire approuver par le conseil d'administration la grille tarifaire applicable pour le transport du midi, pour l'utilisation des places vacantes et pour les droits de passage journaliers.

CA-2021-06/02

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Gladys Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité d'accepter la tarification 2021-2022 telle que proposée, à savoir :

| TARIFICATION 2021-2022  | Annuel                          | Jour         |
|---|---------------------------------|--------------|
| <b>Transport du midi</b><br>Famille de 1 enfant<br>Famille de 2 enfants et plus   | 215 \$<br>235 \$                |              |
| <b>Place vacante primaire et secondaire matin et soir</b><br>1 <sup>er</sup> enfant<br>2 <sup>e</sup> enfant<br>3 <sup>e</sup> enfant<br>4 <sup>e</sup> enfant          | 70 \$<br>40 \$<br>30 \$<br>0 \$ |              |
| <b>Transport journalier</b><br>Par élève aller simple<br>Par élève aller/retour   |                                 | 2 \$<br>4 \$ |
| <b>Transport pour les usagers non subventionnés<br/>(Passe-Partout, FP, FGA)</b><br>Matin et soir<br>Midi<br>Laisser-passer aller simple<br>Laisser-passez aller/retour | 215 \$<br>215 \$                | 2 \$<br>4 \$ |

## 6. BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE À LA DETTE

Le budget 2021-2022 a fait l'objet d'une présentation détaillée aux membres du comité de vérification, qui s'est tenu avant la présente séance.

Une résolution du conseil d'administration est nécessaire pour procéder à l'adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et de service à la dette 2021-2022.

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., -c-I-13.3), le Centre de services scolaire de l'Estuaire doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 2 995 630 493 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année 2021-2022;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 2 608 091 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 63 583 549 \$,
- Un nombre de 18 314 immeubles imposables de plus de 25 000 \$.

CA-2021-06/03

**IL EST PROPOSÉ** par M. Pierre LeBreux et **RÉSOLU** unanimement que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette 2021-2022, prévoyant des revenus de 87 999 426 \$ et des dépenses de 87 999 426 \$, soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

## 7. CALENDRIERS SCOLAIRES

Lors de la séance régulière du CA tenue le 17 mai dernier, nous vous informions que nous devons revoir nos calendriers scolaires à la suite de l'annonce du ministère de réduire le nombre d'étapes pour la prochaine année scolaire.

CA-2021-06/04 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Geneviève Lévesque et **RÉSOLU** unanimement d'entériner la décision de la directrice générale d'adopter les calendriers scolaires – secteur jeunes pour l'année 2021-2022, tel que modifiés.

## 8. PLAN ANNUEL DE GESTION DES RISQUES

En vertu de la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle émise par le Secrétariat du Conseil du trésor, tout organisme public a l'obligation d'adopter un plan annuel de gestion des risques.

Nous devons donc adopter notre deuxième plan de gestion des risques, qui s'appliquera du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.

CA-2021-06/05 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Luc Rioux et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter le Plan annuel 2021-2022 de gestion de risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, tel que présenté.

## 9. CONVENTION DE GESTION DE FORÊT D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

Le Centre de formation professionnelle de l'Estuaire dispense les programmes Abattage et façonnage des bois et Conduite de machinerie lourde en voirie forestière. Pour assurer la formation technique, le ministère des Forêts consent aux CFP des terrains, dits forêts-écoles, pour permettre aux élèves de pratiquer avec de la machinerie et des équipements-entrepreneurs.

Une résolution du conseil d'administration est nécessaire pour autoriser le centre de services scolaire, représenté par Mme Nadine Desrosiers, directrice générale, à signer la Convention de gestion de forêt d'enseignement et de recherche à intervenir avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

CA-2021-06/06 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Geneviève Lévesque et **RÉSOLU** à l'unanimité de conclure la Convention de gestion de forêt d'enseignement et de recherche à intervenir avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et de mandater Mme Nadine Desrosiers, directrice générale, à signer ladite Convention et tout autre document pour donner pleinement effet à la présente résolution.

## 10. MODIFICATION AU PLAN TRIENNAL 2021-2024

Le Pavillon Richelieu était sous la direction et la supervision de l'école secondaire Serge-Bouchard. Toutefois, considérant l'effectif scolaire dans les deux polyvalentes de Baie-Comeau et dans le but d'équilibrer les tâches des directions (ESSB : 719 et PdB : 484, clientèle prévisionnelle au 22 mars 2021), nous proposons que le Pavillon Richelieu soit plutôt associé à la Polyvalente des Baies.

Par conséquent, nous devons donc apporter les modifications au plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 afin que celui-ci corresponde à la réalité administrative. Ainsi, les immeubles et locaux mis à la disposition des deux établissements ont été modifiés, de même que les ordres d'enseignement.

CA-2021-06/07 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Gladys Tremblay et **RÉSOLU** unanimement d'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 du Centre de services scolaire de l'Estuaire tel que modifié.

Puisque l'école Père-Duclos ne recevra aucun élève pour l'an 2021-2022, un des membres questionne si une modification doit être apportée au plan triennal pour tenir compte de cette réalité. Mme Desrosiers répond par la négative.

## 11. OCTROI DE CONTRATS DE TRANSPORT – BERLINE

En vue de la prochaine année scolaire, le CSS doit conclure deux contrats de transport par berline pour les écoles de Mgr-Labrie à Godbout et Mgr-Bouchard à Portneuf-sur-Mer.

CA-2021-06/08

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Yan Bouchard et **RÉSOLU** unanimement :

- D'autoriser la conclusion des deux contrats de transport scolaire par berline à intervenir avec Mme Gisèle Moreau pour les élèves de l'école Mgr-Labrie à Godbout et M. Francis Ouellet pour les élèves de l'école Mgr-Bouchard à Portneuf-sur-Mer, lesquels seront en vigueur pour l'année scolaire 2021-2022.
- De mandater Mme Nadine Desrosiers, directrice générale, à signer les contrats à intervenir pour le compte du centre de services scolaire.

## 12. PROCURATION

Une résolution du CA est nécessaire pour permettre à la direction générale de traiter les divers documents reliés à Revenu Québec et à la plateforme ClicSÉQUR.

CA-2021-06/09

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Pierre LeBreux et **RÉSOLU** à l'unanimité :

- QUE Mme Nadine Desrosiers, directrice générale, soit autorisée à signer, au nom du Centre de services scolaire de l'Estuaire, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;
- QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à Mme Nadine Desrosiers les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉQUR.

## 13. HUIS CLOS

Pas de huis clos.

Mme Desrosiers remercie l'implication des membres du CA et l'apport de chacun aux discussions.

## 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Geneviève Lévesque propose la levée de la séance; il est 19h36.



M. Yves Côté  
Président du conseil d'administration



M<sup>e</sup> Chantal Giguère  
Secrétaire générale